

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1664>



Guide antisexiste - Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles au travail



- ANTISEXISME
Date de mise en ligne : dimanche 13 janvier 2019

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Le guide en entier :



Introduction :

Les violences sexuelles ou les violences sexistes au travail touchent en immense majorité les femmes, et s'ancrent dans le système patriarcal qui les engendre et permet leur perpétuation. Elles peuvent prendre plusieurs formes : harcèlement sexuel, agressions sexistes et sexuelles au sein du collectif de travail, ou venant des usager-es ou client-es... Dans tous les cas, il s'agit de pouvoir entendre et identifier ces situations de violences. Accompagner et agir sur les lieux de travail est essentiel : questionner les préjugés, faciliter la parole, permettre des prises de conscience sur le continuum (le lien) entre « sexisme ordinaire » et violences sexistes est indispensable en direction des hommes comme des femmes. Il s'agit, en outre, de connaître les lois et de les faire appliquer pour qu'elles protègent au mieux les personnes. **En tant que syndicaliste, nous devons aussi toujours mettre en avant la responsabilité de l'employeur et son obligation d'agir pour protéger les salarié-es.**

Ce guide vise à donner des outils pour combattre syndicalement ces violences. Il ne prétend pas répondre à toutes les situations, mais il s'inscrit dans notre volonté d'articuler les luttes : celles contre les violences sexistes et celles contre les inégalités au travail. En effet, les violences agissent aussi sur la carrière ou la rémunération des femmes : elles peuvent entraîner des comportements d'évitement des milieux « masculins » (plus rémunérateurs), la perte de son emploi (démission ou licenciement), le cumul des arrêts maladie pour ne plus être confrontée au harceleur, le blocage de son avancement pour avoir dit non, etc. Enfin, l'accompagnement de l'équipe syndicale comme son action envers le collectif de travail est une condition pour que les femmes puissent parler des violences auxquelles elles sont confrontées, rompre l'isolement et contribuer à monter si besoin les dossiers juridiques (pénaux notamment), la prise en charge éventuelle par des acteurs-trices spécialisé-es (associations, avocat-es...) qui, ensuite, accompagneront les femmes sur cet aspect-là.

La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut faire l'économie d'actions syndicales de sensibilisation et de formation à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les formations que l'Union syndicale Solidaires a mis en place ont notamment pour objet la déconstruction des stéréotypes de genre et des pratiques sexistes qui fondent encore les rapports sociaux de sexe. On ne peut ni identifier ni comprendre les mécanismes de ces violences spécifiques hors d'une analyse du patriarcat et des rapports sociaux de sexe : ces violences sont la manifestation et l'outil de la domination masculine comme système.

